

République française

 ARDECHE

*publié sur le site internet de la
collectivité le 7 février 2025*

 Extrait du registre des délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE

07470 COUCOURON

Séance du mercredi 5 février 2025

Membres

Date de la convocation : 27 janvier 2025

en exercice : 37

Présents : 32

 Le mercredi 5 février 2025 à 17 heures, l'assemblée régulièrement
 convoquée, s'est réunie à Coucouron sous la présidence de Jacques GENEST,
Votants :

34

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

REFUS DE VOTE : 0

Présents : Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, Sébastien
 BOURDELY, James BOUVIER, Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Patrick
 COUDENE, Jérôme DELDON, Geneviève DUNY, Francis ENJOLRAS, Jacques
 GENEST, Martine IMBERT, Bernard JACQUEMIN, Denise LAFFARRE, Jean
 LINOSSIER, Emile LOUCHE, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET,
 Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Marylaine MERCIER, Claude
 MONCEAU, Sébastien PRADIER, Laurence PREVOST, Thibault ROBERT,
 Christophe ROUX, Dominique TRIN, Christian VIDAL, Jacques MEUNIER,
 John SERROUL

Représentés : Charles VALETTE représenté par Martine IMBERT, Elisabeth
 FALGON représentée par Françoise BENOIT

Absents : Serge CHARPENAY, Jérôme GROS, Magalie MOULIN

Secrétaire de séance : Michel LOUIS

**DE_2025_06- Objet : Tableau des effectifs de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche
 au 1er janvier 2025**
Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu le Code général de la fonction publique,
*Vu la délibération n°2024-62 du Conseil communautaire en date du 19 décembre 2024 arrêtant le
tableau de effectifs,*
Vu la délibération n° 2025-2 du 5 février 2025 supprimant le poste d'attaché principal poste de DGS
Vu la délibération n° 2025-3 du 5 février 2025 créant un poste d'ingénieur principal-poste de DGS
*Vu la délibération n° 2025-4 du 5 février 2025 supprimant le poste d'adjoint administratif pour la
politique d'accueil*
*Vu la délibération n° 2025-5 du 5 février 2025 créant un emploi non permanent de rédacteur principal
de 1° classe*

 Il est rappelé que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe
 délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

 Considérant les suppressions et créations d'emplois délibérées depuis le 1 janvier 2025, il
 est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs de la Communauté de communes
 comme suit :

Cadre ou emploi	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de service
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché Principal	A	1	35h
Attaché	A	3	35h
Rédacteur	B	4	35h
Rédacteur principal 1° classe (emploi non permanent)	B	1	35h
Rédacteur (<i>emploi non permanent cf délibération n°2024-43</i>)	B	1	35h
Animateur Principal 1ère classe	B	1	35h
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	1	17,5 h
Adjoint Administratif Territorial	C	2	35h
TOTAL		14	
FILIERE CULTURELLE			
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	1	35h
Assistant territorial d'enseignement artistique	B	1	5h
Adjoint territorial du patrimoine	B	1	35h
TOTAL		3	
FILIERE TECHNIQUE			
Ingénieur territorial principal (poste DGS)	A	1	35 h
Ingénieur territorial	A	1	35h
Agent de maîtrise territorial	C	1	35h
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1	35h
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	2	35h
Adjoint technique territorial	C	2	35h
TOTAL		8	
TOTAL = 25			

Sur le rapport du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- *d'adopter le tableau des emplois au 6 février 2025 ci-dessus,*
- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois ou les occupant seront inscrits au budget de la communauté de communes.

Fait et délibéré à Coucouron, le 5 février 2025
Le Président Jacques GENEST

